

# CONSEIL MUNICIPAL

**du lundi 12 Décembre 2016 à 20 h 00**

**Date de convocation :** 6 décembre 2016

**Membres présents :** Mme GENTHON A, Maire, MM. ORLOWSKI F, GIRAUD A, ROSTAING M, MILAN H, adjoints, MM. DUMOULIN P, JARRIN MP, AGERON J, VEYRE JC, BERTHOUD A, BENISTANT P, CETTIER N, GIRAUD S, CETTIER R

**Pouvoir :**

**Excusé :**

**Secrétaire de séance :** JARRIN M.P.



Après adoption du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil Municipal aborde l'ordre du jour.

Madame le Maire demande au conseil de rajouter à l'ordre du jour les délibérations relatives au prix des repas de la cantine et à l'indemnité du receveur.

Accord du conseil.

## **Déclarations d'Intention d'Aliéner**

Madame le Maire présente les déclarations d'intention d'aliéner concernant :

-les parcelles cadastrées D 535 et 719

-la parcelle cadastrée AB 37

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer le droit de préemption de la commune.

## **Raccordement d'une habitation au réseau BT**

Le projet chiffré par le SDED, maître d'ouvrage s'élève à 13 641.47 € HT avec une participation communale de 4 208.35 € ; le bénéficiaire s'engage par convention à rembourser cette somme.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet et autorise Madame le Maire à signer la convention. La dépense est inscrite au budget communal.

## **Extension réseau eau potable quartiers Nord-Ouest et Hameau de Saint Julien - Mission Cabinet Merlin**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à valider le contrat de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet Merlin pour un montant HT de 53 687.00 €, soit TTC 64 424.40 € concernant les missions PRO, ACT, DET et AOR des travaux d'extension d'eau potable pour les quartiers Nord-ouest et Hameau de St-Julien.

## **📁 Extension réseau eau potable quartiers Nord-Ouest et Hameau de Saint Julien - Validation de l'AVP et demande de subventions**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avant-projet établi par le Cabinet Merlin pour un montant HT de 1 297 000.00 €, soit TTC 1 556 400.00 € concernant les travaux, la maîtrise d'œuvre et divers frais et imprévus pour l'extension du réseau d'eau potable pour les quartiers Nord-ouest et Hameau de St-Julien et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour mener à bien ce dossier.

## **📁 Participation pour assainissement collectif**

Madame le Maire rappelle que la participation pour l'assainissement collectif (PAC) a été créée par la loi des Finances 2012 pour permettre le maintien des recettes des services publics de collecte des eaux usées et pour satisfaire les besoins locaux d'extension des réseaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que le montant de la PAC sera de 1600 € pour les constructions nouvelles ou les constructions existantes nécessitant une simple mise aux normes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## **📁 Participation pour Eau Potable**

Madame le Maire rappelle la délibération du 15 novembre 2001 modifiant la participation au branchement d'eau potable

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que le montant de la participation aux frais de branchement pour l'eau potable sera de 1200 € pour les constructions nouvelles ou les constructions existantes nécessitant un branchement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## **📁 Avenant pour modification des dispositions de l'acte constitutif pour la régie de recettes cantine scolaire**

Madame le Maire rappelle la délibération du 20 juin 2013 pour la création d'une régie de recette pour la cantine scolaire et précise que, suite à la fermeture de la Recette des Finances Publiques d'Hauterives à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, il y a lieu d'établir un avenant pour la modification des dispositions de l'acte constitutif.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier les dispositions de l'acte constitutif.

## **📁 Travaux de réfection sur le bâtiment communal de la cure**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les devis estimatifs établis pour un montant total de 7 468.88 € HT soit 8 962.66 € TTC. et sollicite une subvention auprès du Département.

## **Recensement**

Le recensement de la population aura lieu sur la commune du 19 janvier 2017 au 18 février 2017 et nécessite la création de deux emplois d'agents recenseurs.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, la création de deux emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet pour effectuer les opérations nécessaires.

## **Assistance juridique par la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche**

Madame le Maire rappelle l'intention de la commune d'adhérer à un service d'assistance juridique et propose la signature d'une convention pour un groupement de commandes avec 5 communes et la Communauté de communes Porte de DrômArdèche.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire à signer cette convention.

## **Attribution subvention exceptionnelle au Club des Dauphines (Twirling Bâton-Majorettes)**

Madame le maire rappelle au conseil municipal la provision pour diverses subventions sur le budget, et propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 150€ au Club des Dauphines (Twirling bâton- Majorettes) pour leur déplacement en Angleterre.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, l'attribution de cette subvention.

## **Rattachement de six communes au Service ADS**

Madame le Maire informe le conseil municipal que six nouvelles communes rejoignent le service ADS de la Communauté de Communes Porte de « DrômArdèche » au 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents, l'adhésion de ces six communes et autorise Madame le Maire à signer la nouvelle convention

## **Création d'un relais de téléphonie mobile par FREE**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la demande de création d'un relais de téléphonie mobile par FREE qui sera installé sur le réservoir d'eau de Le Grand-Serre et l'informe de la convention tripartite avec VEOLIA EAU.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention

## **📁 Participation de la commune de Saint-Clair-sur-Galaure aux frais de fonctionnement de l'école maternelle pour l'année scolaire 2016-2017**

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal fixe à 7 704.08 € le montant de la participation de la commune de Saint-Clair-sur-Galaure aux frais de fonctionnement de l'école maternelle pour l'année scolaire 2016/2017.

## **📁 Concours du Receveur : indemnité**

Par courrier en date du 10 novembre 2016, le receveur de la commune sollicite la reconduction de son indemnité de conseil et de documents budgétaires.

Le conseil municipal décide avec 10 voix pour, 3 abstentions et un contre d'accorder l'indemnité au taux de 100 %.

## **📁 Cantine scolaire**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le tarif des tickets de cantine au prix de 3.60 € (tarif appliqué par le Conseil Général) à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

## **📁 Décision Modificative N°1 et 2 sur le budget de l'eau**

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les décisions modificatives N°1 et 2 sur le budget de l'eau.

**Le Maire,**

**Agnès GENTHON**

La séance est levée à 21H30

A le Grand-Serre, 19 décembre 2016